



Séance du Conseil général **du jeudi 2 octobre 2025**

Présidence : M. F. Burdet, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 20 membres sur 31 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025
2. Admission de nouveaux membres
3. Communications du Président du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 6/2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année fiscale 2026
6. Préavis n° 7/2025 relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget de fonctionnement pour la réfection et l'entretien de la desserte du Bois Joyon
7. Préavis n° 8/2025 relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE).
8. Divers et propositions individuelles

1. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Il est adopté sans modification avec remerciement à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

Cinq personnes sollicitent leur admission en qualité de membres du Conseil général. Après la lecture de la promesse, elles prêtent serment devant le Président et peuvent, dès lors, prendre part aux délibérations. Il s'agit de Mesdames et de Messieurs :

- M. Mihail **Gorbatii**
- M. Sébastien **Moraz**
- Mme Tatiana **Potrimba**
- Mme Claire-Lise **Warnier**
- M. Noah **Zitto**



3. Communications du Président du Conseil

Monsieur le Président salue la présence de M. Pascal Pellegrino du Journal de Cossonay.

Poste de secrétaire au conseil général

Suite à la démission de Mme Valérie Ferrari de son poste de secrétaire, le Président informe les membres du Conseil qu'il a reçu trois offres de service pour ce poste. Les membres du bureau du Conseil se sont réunis afin d'en examiner leur contenu.

À l'issue de cette analyse, l'offre de M. Noah Zitto a été retenue. Ce dernier est présent ce soir en tant que membre du Conseil, et il se présentera lors du prochain Conseil général afin d'être élu au poste de secrétaire.

Le Président procède ensuite à la lecture d'une brève présentation de M. Noah Zitto.

Planning annuel du Conseil général pour 2026

Dates des Conseils généraux	Envoi des préavis aux Commissions	Séance avec Municipalité (Rencontre avec les commissions)	Envoi Convocations au CG
Jeudi 26 mars 2026	Vendredi 27 février 2026	Lundi 9 mars 2026	Vendredi 6 mars 2026
Jeudi 25 juin 2026	Vendredi 29 mai 2026	Lundi 8 juin 2026	Vendredi 5 juin 2026
Jeudi 8 octobre 2026	Vendredi 4 septembre 2026	Lundi 14 septembre 2026	Vendredi 11 septembre 2026
Jeudi 10 décembre 2026	Vendredi 13 novembre 2026	Lundi 23 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026

Toutes ces informations seront prochainement disponibles sur le site internet www.bournens.ch.

Commissions ad'hoc

Le Président invite les membres du Conseil général à se manifester auprès de lui s'ils souhaitent être convoqués plus régulièrement au sein des commissions ad hoc. De même, les membres qui ne désirent pas être contactés pour participer à ces commissions sont également priés de le faire savoir.

Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant la mise en place d'une commission ad hoc permanente, qui serait nommée pour une durée d'une année et renouvelée chaque année lors des élections statutaires.

Rappel des communications par courriel

Le Président invite les membres qui ne souhaitent pas recevoir de rappels par courriel à se manifester. Il présente également ses excuses pour le dernier envoi effectué, dans lequel les adresses électroniques des destinataires étaient visibles de tous, ce qui pourrait présenter un risque en cas de tentative de piratage.



4. Communications de la Municipalité

M. Michel Fiaux, Syndic, tient à excuser M. Jean-Marc Weber et Mme Céline Pousaz.

Il précise que la Municipalité n'a pas de communication à transmettre ce soir.

5. Préavis n° 6/2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année fiscale 2026

M. Michel Fiaux, Syndic procède à la lecture de l'intégralité du préavis dont les conclusions proposent de maintenir le taux d'imposition à 65 points pour l'année fiscale 2026.

Au nom de la Commission, M. Bernard Isely lit les considérations et conclusions, du préavis n° 6/2025 qui sont les suivantes :

Les raisons de maintenir les mêmes taux d'imposition pour une année nous ont été expliquées. Il n'est pas prévu de frais d'entretien important dans la commune en 2026. La participation à la péréquation cantonale devrait rester stable et l'augmentation récente de la population laisse espérer une augmentation du montant de l'impôt sur le revenu et la fortune individuelle. Nous avons reçu des réponses satisfaisantes à toutes nos questions. Nous en remercions la Municipalité ainsi que Mme Jaquemet.

Bien que la Commission ait constaté une baisse notable des liquidités restant à disposition après les coûts d'entretien des immeubles et des chemins communaux ces dernières années, elle accepte la décision de laisser le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques inchangé à 65% pour 2026.

La commission rappelle que resteront inchangés également l'impôt foncier 1/1000, l'impôt sur les droits de mutation CHF 0.50 par franc à l'Etat et sur les successions rien entre parents et CHF 1.- par franc à l'Etat sans lien de parenté, l'impôt sur les chiens à CHF 60.-.

M. le Président ouvre les délibérations.

En réponse à la question de M. Bürki, M. le Syndic précise que, grâce à la nouvelle péréquation, une éventuelle baisse du taux d'imposition n'aura plus d'impact négatif sur celle-ci. En effet, actuellement la plupart des répartitions se font par habitant.

La parole n'étant plus demandée, M. Frédéric Burdet, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 7/2025 relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget de fonctionnement pour la réfection et l'entretien de la desserte du Bois Joyon

Monsieur Claude Bocion procède à la lecture de l'intégralité du préavis dont les conclusions sont les suivantes :

Le Conseil général de Bournens, décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 86'000.- pour la réfection et l'entretien de la desserte du Bois Joyon. Les charges liées à ces travaux seront financées par les liquidités courantes et prélevées sur un fonds de réserve libre. Elles seront portées au compte 320.31.82 « Entretien des chemins forestiers ».



Au nom de la COGEFIN, M. Filip Tack lit le rapport du préavis n° 7/2025, dont les principales considérations sont les suivantes :

Considérations de la COGEFIN

- La Municipalité a commencé des travaux pour la réfection de l'entretien de la desserte du Bois Joyon.
- Le montant global est estimé à CHF 86'000.-
- Pour ces travaux, la Municipalité a obtenu des confirmations et des garanties pour des subventions cantonales de CHF 25'800.- et des subventions fédérales de CHF 34'400.-. Le solde à charge de la commune est de CHF 25'800.-.
- Les travaux et les dépenses sont prévus pour l'année 2025.
- L'investissement sera amorti selon le MCH2.
- La Municipalité prévoit de financer l'ensemble par des liquidités courantes et prélever sur un fonds de réserves libres.
- Le règlement du Conseil général de Bournens accepté le 17 mars 2016, stipule dans l'article 80 que « La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature ». Ce plafond a été fixé à CHF 20'000.- au début de cette législature.
- La solde finale à charge de la commune alors excède ce seuil de 25%.
- L'accès aux subventions et la nécessité de pouvoir exécuter les travaux avant le mauvais temps sont les motivations de la Municipalité pour cette démarche.
- Sans les subventions, la commune n'aurait probablement pas entamé les travaux de réfection et d'entretien de la desserte du Bois Joyon.
- La charge finale pour la commune nous semble raisonnable.
- Reste la question du non-respect de notre propre règlement. Strictement parlant, un conseil extraordinaire aurait dû être convoqué à ce sujet. La Municipalité a toutefois pris contact avec le Président du Conseil et, d'un commun accord, il a été décidé de ne pas en organiser, en raison des difficultés logistiques liées à la période des vacances. Cependant, d'autres options – telles que la création d'une commission ad hoc, l'information de la Commission de gestion et des finances ou celle des membres du Conseil – auraient permis d'accroître la transparence et favoriser une meilleure acceptation de la démarche.
- En plus, cette situation nous force de bien considérer la hauteur du seuil à fixer pour la prochaine législature.
- Mettant en balance l'opportunité, l'urgence et notre règlement, la Commission de gestion et des finances se prononce favorable à ce préavis.

Au terme de la lecture de ce rapport, M. Filip Tack recommande, au nom de la commission l'acceptation du préavis n° 7/2025.

M. le Président ouvre les délibérations concernant ce préavis.



Suite à sa question, M. Claude Bocion rappelle à Mme Chantal Benvegnin où se trouve exactement le chemin de Bois Joyon.

La parole n'étant plus demandée, M. Burdet, procède au vote.

Le préavis n° 7/2025 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n° 8/2025 relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE)

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis, sa lecture n'est pas demandée.

Cependant, M. Jean-Denis Favrod en commente certains points.

Dans ce préavis, la Municipalité demande au Conseil général :

- d'adopter les statuts de l'AIEE tels que présentés.

Au nom de la Commission ad'hoc, Mme Chantal Benvegnin lit le rapport du préavis n° 8/2025 et précise que les principaux changements dans ces statuts sont les suivantes :

- **Art. 7 : Organes de l'association**

Adjonction de la Commission de gestion et de la Commission des finances

- **Art. 8 : Composition du Conseil intercommunal**

Les délégations des communes sont composées :

- d'une délégation fixe : 1 délégué municipal
- d'une délégation variable : 1 membre du Conseil général pour 1000 habitants ou fraction supérieure à 500

- **Art. 15 : Composition du Comité de direction (CODIR)**

Les membres du CODIR (5 à 7 membres) nommés par les membres du Conseil intercommunal, sont choisis parmi les conseillers municipaux en fonction au début de chaque législature et pour la durée de celle-ci.

Après la lecture de ce rapport et au nom de la Commission ad'hoc, Mme Chantal Benvegnin recommande d'approuver le préavis n° 8/2025 relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE), afin qu'ils entrent en vigueur dès la prochaine législature et soient garants du bon fonctionnement de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE).

M. le Président ouvre les délibérations concernant ce préavis.

La parole n'est pas demandée, M. Burdet, procède au vote.

Le préavis n° 8/2025 est accepté avec **24 OUI et 1 ABSTENTION**.



8. Propositions individuelles et divers

Site internet + L'Argan

M. Isely constate que le site internet est à jour et que la parution de quatre numéros de *L'Argan* est annoncée prochainement. Il demande à la Municipalité si le rédacteur a enfin été trouvé.

M. Michel Fiaux répond que le rédacteur a effectivement été désigné et que le premier numéro de *L'Argan* devrait paraître avant la fin de l'année.

Travaux d'aménagements routiers

M. Filip Tack s'enquiert du respect des délais relatifs aux travaux en cours dans le village.

M. Bocion indique que les phases n° 1 et 2 — soit la création d'un trottoir à la route du Crochet et la réalisation de divers décrochements à la route du Mont — seront prochainement achevées.

La phase n° 3, concernant l'aménagement de l'arrêt du bus postal ainsi que l'élargissement du trottoir à la route de la Plantaz, se poursuivra jusqu'à la fin du mois.

À ce stade, M. Bocion confirme que le chantier se déroule conformément au calendrier prévu et que l'ensemble des travaux devrait être terminé d'ici à la fin de l'année.

Remplacement des fenêtres au collège

M. Isely s'informe du bon déroulement du remplacement des fenêtres du collège.

M. Bocion répond que les travaux ont été effectués au tout début des vacances scolaires et que tout est en ordre. Il précise en outre que le budget prévu a été entièrement respecté.

Avenir de la parcelle n° 341- ZUP (Zone d'Utilité Publique)

M. Isely souhaite connaître l'avenir de la parcelle n° 341 (ZUP).

À la demande de M. le Président, M. Michel Fiaux apporte quelques précisions sur le projet concerné, afin d'en informer les nouveaux membres présents ce soir.

Il rappelle que le projet prioritaire pour cette parcelle demeure la création d'une garderie destinée à accueillir les enfants des communes membres de l'Association scolaire de la Chamberonne (Bournens, Boussens, Sullens et Cheseaux).

Un projet de modification du règlement du Plan d'affectation communal a été transmis au Canton pour validation, à la suite de l'acceptation par le Conseil général du préavis n° 2/2024.

Le Canton a répondu favorablement, tout en assortissant son accord de plusieurs conditions.

Pour mémoire, une partie de cette parcelle se situe dans une zone de danger naturel (risque d'inondation).



Bureau du Conseil Général
1035 Bournens

Une séance sera prochainement organisée avec les différents services cantonaux concernés, afin de clarifier leurs attentes. Le bureau d'ingénieurs-conseils de la commune y participera également en tant que soutien technique.

Mme Sandy Favre Borges, représentant de l'Association AJENOL, souligne que les communes membres de celle-ci, soit Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens, placent de grands espoirs dans la réalisation de ce projet.

Toit du Refuge + Ancien réservoir + Réfection du chemin Bois Joyon

M. Isely s'enquiert de la date prévue pour l'apéritif célébrant la concrétisation des nombreux projets de réfection réalisés au cours de l'année.

M. Bocion répond que l'agenda de la Municipalité a été particulièrement chargé ces derniers temps, mais confirme que cet apéritif aura bien lieu.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h00, tout en invitant les personnes présentes à partager le traditionnel apéritif de fin de séance.

Le Président :

La Secrétaire :

Frédéric Burdet

Valérie Ferrari